

Fonds indiciel européen TD

532223
(08/25)

Fonds Mutuels TD Rapport financier intermédiaire

Période close le 30 juin 2025



Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Le rapport financier intermédiaire non audité ci-joint a été préparé par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et des Portefeuilles FNB gérés TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de GPTD. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*, notamment la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver le rapport financier intermédiaire, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Au nom de GPTD, gestionnaire des Fonds.



Bruce Cooper
Administrateur et
chef de la direction
Le 14 août 2025



Maisie Ho
Administratrice et
chef des finances
Le 14 août 2025

Avis aux porteurs de parts

L'auditeur des Fonds n'a pas examiné les Fiducies de fonds commun de placement TD dans le présent rapport financier

GPTD, en sa qualité de gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant qui a pour mandat d'auditer les états financiers annuels des Fonds. Lorsque l'auditeur n'a pas examiné le rapport financier intermédiaire des Fonds, la législation sur les valeurs mobilières applicable exige qu'il en soit fait mention dans un avis accompagnant le rapport financier.

Fonds indiciel européen TD

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 (non audité)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif		
Actif courant		
Placements	119 632 \$	87 784 \$
Actifs dérivés (note 3)	0	0
Trésorerie	245	91
Intérêts et dividendes à recevoir	133	74
Souscriptions à recevoir	198	70
Montants à recevoir pour les ventes de placements	0	206
Remboursements d'impôts à recevoir	188	174
	120 396	88 399
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés (note 3)	0	0
Charges à payer	0	0
Rachats à payer	376	118
Montants à payer pour les achats de placement	147	100
	523	218
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	119 873 \$	88 181 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série (note 5)		
Série Investisseurs	15 213 \$	12 037 \$
Série e	86 615 \$	69 801 \$
Série F	18 045 \$	6 343 \$
	119 873 \$	88 181 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	15,50 \$	13,28 \$
Série e	16,63 \$	14,21 \$
Série F	15,24 \$	13,03 \$

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)
Périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

	2025	2024
Revenus		
Gain (perte) net sur placements et dérivés		
Revenu de dividendes	2 909 \$	2 314 \$
Intérêts aux fins de distributions	4	2
Gain (perte) net réalisé	355	662
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	12 859	5 191
Gain (perte) net sur placements et dérivés	16 127	8 169
Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets	17	(7)
Revenus de prêts de titres	13	8
Total des revenus (pertes)	16 157	8 170
Charges (note 6)		
Frais de gestion	293	258
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'intérêts	0	0
Coûts de transaction	40	5
Total des charges avant les renonciations	334	264
Moins les charges visées par une renonciation	(22)	(19)
Total des charges nettes	312	245
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts	15 845	7 925
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(412)	(416)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 433 \$	7 509 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série		
Série Investisseurs	2 029 \$	1 076 \$
Série e	12 001 \$	5 884 \$
Série F	1 403 \$	549 \$
	15 433 \$	7 509 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	2,19 \$	1,07 \$
Série e	2,38 \$	1,17 \$
Série F	1,77 \$	1,06 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

Fonds indiciel européen TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

	Série Investisseurs		Série e	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	12 037 \$	12 954 \$	69 801 \$	67 042 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 029	1 076	12 001	5 884
Distributions aux porteurs de parts rachetables	0	0	0	0
Transactions sur parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	2 378	393	11 490	3 943
Réinvestissement des distributions	0	0	0	0
Rachat de parts rachetables	(1 231)	(1 381)	(6 677)	(5 311)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 147	(988)	4 813	(1 368)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 176	88	16 814	4 516
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	15 213 \$	13 042 \$	86 615 \$	71 558 \$
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation				
à l'ouverture de la période	906	1 045	4 911	5 060
Parts rachetables émises	160	29	727	283
Parts rachetables émises au réinvestissement	0	0	0	0
Parts rachetables rachetées	(84)	(104)	(431)	(379)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	982	970	5 207	4 964
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	927	1 010	5 043	5 031

	Série F		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	6 343 \$	6 474 \$	88 181 \$	86 470 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 403	549	15 433	7 509
Distributions aux porteurs de parts rachetables	0	0	0	0
Transactions sur parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	11 153	306	25 021	4 642
Réinvestissement des distributions	0	0	0	0
Rachat de parts rachetables	(854)	(630)	(8 762)	(7 322)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	10 299	(324)	16 259	(2 680)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 702	225	31 692	4 829
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	18 045 \$	6 699 \$	119 873 \$	91 299 \$
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation				
à l'ouverture de la période	487	533		
Parts rachetables émises	759	24		
Parts rachetables émises au réinvestissement	0	0		
Parts rachetables rachetées	(62)	(50)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	1 184	507		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	793	518		

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

Fonds indiciel européen TD

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 433 \$	7 509 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte latent de change sur trésorerie	0	0
(Gain) perte net réalisé	(355)	(662)
Variation nette de la (plus-value)		
moins-value latente	(12 859)	(5 191)
Achats de placements et de dérivés	(24 689)	(4 489)
Produit de la vente, du remboursement et de		
l'échéance de placements et de dérivés	6 308	5 723
(Augmentation) diminution des intérêts		
et dividendes à recevoir	(59)	(42)
(Augmentation) diminution des remboursements		
d'impôts à recevoir	(14)	7
Augmentation (diminution) des charges à payer	0	0
Entrées (sorties) de trésorerie nettes		
liées aux activités d'exploitation	(16 235)	2 855
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables,		
déduction faite des distributions réinvesties	0	0
Produit de l'émission de parts rachetables	24 559	4 320
Montants versés au rachat de parts rachetables	(8 170)	(7 032)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes		
liées aux activités de financement	16 389	(2 712)
Gain (perte) latent de change sur trésorerie	0	0
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	154	143
Trésorerie (découvert bancaire)		
à l'ouverture de la période	91	91
Trésorerie (découvert bancaire)		
à la clôture de la période	245 \$	234 \$
Intérêts aux fins de distributions reçus*,		
déduction faite des retenues d'impôts	4 \$	2 \$
Dividendes reçus*, déduction faite		
des retenues d'impôts	2 424 \$	1 863 \$

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

Fonds indiciel européen TD

Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/
la valeur nominale) au 30 juin 2025 (non audité)

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Autriche – 0,3 %			
2 069	Erste Group Bank AG	103 \$	240 \$
994	OMV AG	48	73
458	Verbund AG	29	48
		180	361
Belgique – 1,2 %			
1 000	Ageas SA/NV	141	92
6 743	Anheuser-Busch InBev SA/NV	570	632
145	D'leteren Group	31	42
330	Elia Group SA/NV	48	52
558	Groupe Bruxelles Lambert NV	60	65
1 618	KBC Group NV	145	227
3	Lotus Bakeries	35	39
104	Sofina SA	39	47
491	Syensqo SA	62	52
850	UCB SA	90	228
		1 221	1 476
Chili – 0,1 %			
2 677	Antofagasta PLC	51	91
Danemark – 3,3 %			
19	A.P. Moller – Maersk AS, catégorie A	43	48
29	A.P. Moller – Maersk AS, catégorie B	63	73
642	Carlsberg AS, catégorie B	77	124
923	Coloplast AS, catégorie B	79	120
4 634	Danske Bank AS	151	258
575	Demant AS	16	33
1 373	DSV AS	178	448
431	Genmab AS	93	122
21 843	Novo Nordisk AS, catégorie B	727	2 061
2 366	Novonosis (Novozymes AS), catégorie B	122	231
1 141	Orsted AS	66	67
551	Pandora AS	59	132
634	ROCKWOOL AS, catégorie B	31	41
2 285	Tryg AS	57	80
6 784	Vestas Wind Systems AS	106	139
		1 868	3 977
Finlande – 1,5 %			
944	Elisa Corporation, catégorie A	39	71
3 018	Fortum Oyj	72	77
1 834	Kesko Oyj, catégorie B	60	62
2 283	KONE Oyj, catégorie B	99	205
4 744	Metso Oyj	73	84
2 841	Neste Oyj	44	52
37 192	Nokia Oyj	405	263
21 104	Nordea Bank Abp	335	426
729	Orion Oyj, catégorie B	28	75
16 190	Sampo Oyj, catégorie A	145	237
3 848	Stora Enso Oyj, catégorie R	54	57
3 586	UPM-Kymmene Oyj	91	133
3 344	Wartsila Oyj Abp, catégorie B	58	108
		1 503	1 850

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
France – 15,7 %			
1 316	Accor SA	79 \$	94 \$
232	Aéroports de Paris	35	40
3 920	Air Liquide SA	454	1 101
4 032	Airbus SE	386	1 149
2 334	Alstom SA	111	74
414	Amundi SA	47	46
384	Arkema SA	40	39
11 902	AXA SA	420	796
278	bioMérieux SA	34	52
6 922	BNP Paribas SA	584	846
4 754	Bollore SE	36	41
1 290	Bouygues SA	67	79
2 141	Bureau Veritas	64	99
1 094	Capgemini SE	154	255
3 639	Carrefour SA	148	70
3 082	Compagnie de Saint-Gobain SA	218	493
4 507	Compagnie Générale des Établissements Michelin	134	228
374	Covivio SA	34	32
7 114	Crédit Agricole SA	151	183
4 331	Danone SA	344	483
134	Dassault Aviation SA	30	65
4 679	Dassault Systèmes SE	101	231
1 623	Edenred SE	58	69
458	Eiffage SA	54	88
12 268	Engie SA	365	393
2 018	EssilorLuxottica SA	348	755
270	Eurazeo SE	23	26
309	Gecina SA	49	46
2 032	Getlink SE	29	53
213	Hermès International	230	786
254	Ipsen SA	43	41
501	Kering SA	133	149
1 465	Klepierre SA	70	79
734	La Française des Jeux	36	39
1 819	Legrand SA	137	332
1 634	L'Oréal SA	383	953
1 875	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	582	1 336
12 508	Orange SA	289	259
1 356	Pernod Ricard SA	166	184
1 602	Publicis Groupe SA	138	246
1 302	Renault SA	108	82
1 491	Rexel SA	53	63
2 443	Safran SA	322	1 085
7 536	Sanofi	796	993
200	Sartorius Stedim Biotech SA	35	65
3 702	Schneider Electric SE	441	1 353
4 839	Société Générale SA	314	377
595	Sodexo SA	58	50
362	Téléperformance SE	67	48
623	Thales SA	74	250
13 848	TotalEnergies SE	900	1 153
817	Unibail-Rodamco-Westfield SE	168	107
4 229	Veolia Environnement SA	150	206
3 377	Vinci SA	303	678
		10 593	18 840

Fonds indiciel européen TD

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Allemagne – 15,0 %			
1 149	adidas AG	190 \$	365 \$
2 612	Allianz SE	650	1 443
5 996	BASF SE	478	404
6 600	Bayer AG	644	271
1 942	Bayerische Motoren Werke AG	193	236
375	Bayerische Motoren Werke AG, priv.	31	42
667	Beiersdorf AG	74	114
818	Brenntag SE	45	74
5 969	Commerzbank AG	163	256
731	Continental AG	118	87
1 207	Covestro AG	115	117
414	CTS Eventim AG & Company KGaA	51	70
3 192	Daimler Truck Holding AG	139	206
1 283	Delivery Hero SE	94	47
12 691	Deutsche Bank AG	509	512
1 288	Deutsche Boerse AG	214	573
4 025	Deutsche Lufthansa AG	51	47
6 449	Deutsche Post AG	249	407
23 636	Deutsche Telekom AG	634	1 178
760	Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG, priv.	81	51
15 081	E.ON SE	362	378
1 722	Evonik Industries AG	69	48
1 479	Fresenius Medical Care AG & Company KGaA	106	116
2 837	Fresenius SE & Company KGaA	148	194
984	GEA Group AG	47	94
405	Hannover Rueck SE	51	174
898	Heidelberg Materials AG	102	288
701	Henkel AG & Company KGaA	60	69
1 136	Henkel AG & Company KGaA, priv.	105	122
8 773	Infineon Technologies AG	183	510
490	Knorr-Bremse AG	73	65
501	LEG Immobilien SE	78	61
4 851	Mercedes-Benz Group AG	425	385
869	Merck KGaA	94	153
362	MTU Aero Engines AG	100	219
911	Munchener Ruckversicherungs- Gesellschaft AG	301	806
384	Nemetschek SE	45	76
1 029	Porsche Automobil Holding SE, priv.	83	56
35	RATIONAL AG	41	40
304	Rheinmetall AG	197	877
4 248	RWE AG	227	242
7 076	SAP SE	933	2 946
175	Sartorius AG, priv.	41	61
506	Scout24 SE	56	95
5 164	Siemens AG	811	1 806
4 639	Siemens Energy AG	235	738
2 274	Siemens Healthineers AG	143	172
892	Symrise AG	80	127
434	Talanx AG	39	77
1 386	Volkswagen AG, priv.	256	200
4 975	Vonovia SE	243	240
1 512	Zalando SE	116	68
		10 573	18 003
Grèce – 0,0 %			
1 071	Vodafone-Panafon Hellenic Telecommunications Company SA, placement privé	10	0
Hong Kong – 0,3 %			
17 527	Prudential PLC	329	299

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Irlande – 1,2 %			
1 241	AerCap Holdings NV	112 \$	198 \$
14 077	AIB Group PLC	91	158
6 618	Bank of Ireland Group PLC	79	128
656	DCC PLC	76	58
6 167	Experian PLC	150	433
1 108	Kerry Group PLC, catégorie A	91	167
1 040	Kingspan Group PLC	73	121
5 711	Ryanair Holdings PLC	210	220
		882	1 483
Italie – 4,4 %			
6 001	Assicurazioni Generali SpA	188	291
1 503	Banca Mediolanum SpA	34	35
7 633	Banco BPM SpA	63	121
6 724	BPER Banca SpA	60	83
4 136	Davide Campari-Milano NV	43	38
156	DiaSorin SpA	42	23
55 433	Enel SpA	411	716
15 264	Eni SpA	356	336
847	Ferrari NV	146	565
4 109	FinecoBank Banca Fineco SpA	70	124
2 491	Infrastrutture Wireless Italiane SpA	38	41
101 651	Intesa Sanpaolo SpA	433	797
2 719	Leonardo SpA	76	209
3 363	Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA	49	107
1 570	Moncler SpA	104	122
3 343	Nexi SpA	65	27
3 409	Poste Italiane SpA	51	100
1 877	Prysmian SpA	78	181
765	Recordati Industria Chimica e Farmaceutica SpA	48	65
13 546	Snam SpA	80	112
72 079	Telecom Italia SpA	103	49
9 450	Terna SpA	55	132
9 531	UniCredit SpA	463	871
2 409	Unipol Gruppo SpA	44	65
		3 100	5 210
Luxembourg – 0,3 %			
3 150	ArcelorMittal SA	138	136
1 822	CVC Capital Partners PLC	54	51
796	Eurofins Scientific SE	54	77
2 754	Tenaris SA	54	71
		300	335
Pays-Bas – 7,2 %			
3 096	ABN AMRO Bank NV, CIAÉ	89	115
170	Adyen NV	301	425
8 882	Aegon Limited	111	88
1 148	Akzo Nobel NV	102	110
411	argenx SE	179	310
315	ASM International NV	127	275
2 674	ASML Holding NV	691	2 918
1 109	ASR Nederland NV	74	100
546	BE Semiconductor Industries NV	85	111
526	Euronext NV	71	123
668	Exor NV	42	92
3 572	Ferrovial SE	121	259
875	Heineken Holding NV	77	89
1 938	Heineken NV	170	230

Fonds indiciel européen TD

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
396	IMCD NV	105 \$	73 \$
21 142	ING Groep NV	415	631
1 148	JDE Peet's NV	43	45
6 133	Koninklijke Ahold Delhaize NV	173	349
26 123	Koninklijke KPN NV	145	174
5 811	Koninklijke Philips NV	189	190
1 807	NN Group NV	88	164
8 789	Prosus NV	435	671
1 450	Qiagen NV	45	95
729	Randstad NV	39	46
13 545	Stellantis NV	227	185
7 391	Universal Music Group NV	287	326
1 644	Wolters Kluwer NV	113	374
		4 544	8 568
Norvège – 0,9 %			
2 128	Aker BP ASA	90	74
6 281	DNB Bank ASA	115	236
5 628	Equinor ASA	161	194
1 344	Gjensidige Forsikring ASA	30	46
2 955	Kongsberg Gruppen ASA	41	156
3 512	Mowi ASA	83	92
9 579	Norsk Hydro ASA	77	75
4 638	Orkla ASA, catégorie A	52	69
450	SalMar ASA	37	27
4 137	Telenor ASA	80	88
1 112	Yara International ASA	47	56
		813	1 113
Pologne – 0,0 %			
1 512	InPost SA	37	34
Portugal – 0,2 %			
21 079	EDP SA	100	125
2 858	Galp Energia SGPS SA	55	71
1 895	Jeronimo Martins SGPS SA	39	65
		194	261
Espagne – 4,6 %			
165	Acciona SA	40	41
1 196	ACS Actividades de Construcción y Servicios SA	43	113
5 070	Aena SME SA	89	184
3 113	Amadeus IT Group SA	173	358
39 204	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	545	822
36 189	Banco de Sabadell SA	110	157
102 688	Banco Santander SA	961	1 158
4 528	Bankinter SA	80	80
26 507	CaixaBank SA	161	313
3 322	Cellnex Telecom SA	183	176
2 122	EDP Renováveis SA	55	32
2 149	Endesa SA	59	93
2 003	Grifols SA	42	33
38 935	Iberdrola SA	369	1 020
7 328	Industria de Diseño Textil SA	239	521
2 729	Redeia Corporación SA	57	80
7 794	Repsol SA	169	155
24 724	Telefonica SA	341	177
		3 716	5 513

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Suède – 5,3 %			
1 738	AddTech AB, catégorie B	74 \$	81 \$
1 944	Alfa Laval AB	51	111
6 965	ASSA ABLOY AB, catégorie B	138	296
18 490	Atlas Copco AB, catégorie A	176	407
10 485	Atlas Copco AB, catégorie B	89	203
2 586	Beijer Ref AB	52	56
1 909	Boliden AB	48	81
4 427	Epiroc AB, catégorie A	67	131
2 589	Epiroc AB, catégorie B	37	68
2 752	EQT AB	91	126
4 065	Essity AB, catégorie B	151	153
994	Evolution AB	100	107
4 823	Fastighets AB Balder, catégorie B	51	49
3 788	H&M Hennes & Mauritz AB, catégorie B	122	73
13 946	Hexagon AB, catégorie B	100	191
512	Holmen AB, catégorie B	31	28
820	Industrivarden AB, catégorie A	37	41
1 245	Industrivarden AB, catégorie C	40	61
1 825	Indutrade AB	55	68
995	Investment Aktiebolaget Latour, catégorie B	28	36
11 873	Investor AB, catégorie B	163	479
654	L E Lundbergforetagen AB, catégorie B	36	44
1 552	Lifco AB, catégorie B	58	86
10 269	NIBE Industrier AB, catégorie B	83	60
2 152	Saab AB, catégorie B	53	164
1 477	Sagax AB, catégorie B	62	46
7 126	Sandvik AB	130	223
3 250	Securitas AB, catégorie B	44	66
10 660	Skandinaviska Enskilda Banken AB, catégorie A	141	253
2 298	Skanska AB, catégorie B	52	73
2 292	SKF AB, catégorie B	50	72
1 035	Spotify Technology SA	724	1 081
4 050	Svenska Cellulosa AB SCA, catégorie B	73	72
9 798	Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	134	179
5 677	Swedbank AB, catégorie A	144	205
1 316	Swedish Orphan Biovitrum AB	38	54
3 678	Tele2 AB, catégorie B	59	73
18 612	Telefonaktiebolaget LM Ericsson, catégorie B	300	217
15 614	Telia Company AB	116	76
1 360	Trelleborg AB, catégorie B	72	69
10 934	Volvo AB, catégorie B	235	419
		4 305	6 378
Suisse – 14,5 %			
10 624	ABB Limited	336	867
3 357	Alcon AG	281	405
590	Avolta AG	36	44
276	Baloise Holding AG	48	89
203	Banque Cantonale Vaudoise	28	32
24	Barry Callebaut AG	40	36
141	BKW AG	27	42
6	Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG	35	138
1	Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG, actions nominatives	30	227
1 475	Coca-Cola HBC AG	51	105
3 651	Compagnie Financière Richemont SA	383	941
1 250	DSM-Firmenich AG	104	181
48	EMS-Chemie Holding AG	25	49
802	Galderma Group AG	119	159

Fonds indiciel européen TD

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
225	Geberit AG	100 \$	241 \$
63	Givaudan SA	139	416
68 875	Glencore PLC	389	365
248	Helvetia Holding AG	51	79
3 564	Holcim Limited, catégorie B	302	360
1 383	Julius Baer Group Limited	76	128
325	Kuehne + Nagel International AG	54	96
1 108	Logitech International SA, CAAÉ	101	137
486	Lonza Group AG	142	473
17 770	Nestlé SA	1 415	2 406
12 895	Novartis AG	1 153	2 131
153	Partners Group Holding AG	130	273
215	Roche Holding AG	94	102
4 765	Roche Holding AG, sans droit de vote	1 322	2 118
2 807	Sandoz Group AG	115	209
274	Schindler Holding AG	47	139
179	Schindler Holding AG, actions nominatives	46	89
1 082	SGS SA	114	150
2 055	SIG Group AG	60	52
1 025	Sika AG	150	380
341	Sonova Holding AG	59	138
4 549	STMicroelectronics NV	115	190
750	Straumann Holding AG	74	134
201	Swiss Life Holding AG	104	277
539	Swiss Prime Site AG	59	110
2 027	Swiss Re AG	241	478
174	Swisscom AG	109	168
379	Temenos AG	68	37
195	The Swatch Group AG	75	43
22 317	UBS Group AG	582	1 032
182	VAT Group AG	110	105
994	Zurich Insurance Group AG	436	947
		9 575	17 318
Émirats arabes unis – 0,0 %			
848	NMC Health PLC	42	0
Royaume-Uni – 20,3 %			
6 539	3i Group PLC	128	504
1 760	Admiral Group PLC	58	108
7 517	Anglo American PLC	301	302
2 902	Ashtead Group PLC	83	253
2 203	Associated British Foods PLC	69	85
10 515	AstraZeneca PLC	1 074	1 993
5 920	Auto Trader Group PLC	53	91
17 989	Aviva PLC	226	208
20 524	BAE Systems PLC	240	725
97 762	Barclays PLC	514	615
9 331	Barratt Redrow PLC	96	80
108 993	BP PLC	936	739
13 307	British American Tobacco PLC	733	862
40 129	BT Group PLC	203	145
2 201	Bunzl PLC	58	95
34 120	Centrica PLC	72	103
1 649	Coca-Cola Europacific Partners PLC	130	208
11 402	Compass Group PLC	235	526
892	Croda International PLC	46	49
14 947	Diageo PLC	439	513
4 082	Entain PLC	64	69
27 649	GSK PLC	929	718
60 619	Haleon PLC	357	424
2 730	Halma PLC	98	163
1 118	Hikma Pharmaceuticals PLC	46	42

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
119 328	HSBC Holdings PLC	1 460 \$	1 966 \$
5 255	Imperial Brands PLC	214	283
8 861	Informa PLC	121	134
996	InterContinental Hotels Group PLC	62	155
8 349	International Consolidated Airlines Group SA	50	54
1 079	Intertek Group PLC	55	96
11 808	J Sainsbury PLC	71	64
17 402	JD Sports Fashion PLC	46	29
11 977	Kingfisher PLC	64	65
4 753	Land Securities Group PLC	81	56
39 501	Legal & General Group PLC	137	188
404 017	Lloyds Banking Group PLC	605	578
3 300	London Stock Exchange Group PLC	318	657
17 471	M&G PLC	69	84
13 727	Marks & Spencer Group PLC	91	91
8 658	Melrose Industries PLC	77	86
2 963	Mondi PLC	90	66
33 412	National Grid PLC	506	668
54 262	NatWest Group PLC	643	519
785	Next PLC	68	183
3 985	Pearson PLC	82	80
4 717	Phoenix Group Holdings PLC	57	58
4 581	Reckitt Benckiser Group PLC	356	425
12 544	RELX PLC	293	926
16 957	Rentokil Initial PLC	115	111
7 706	Rio Tinto PLC	444	611
57 561	Rolls-Royce Holdings PLC	374	1 039
5 022	Schroders PLC	31	34
8 637	Segro PLC	91	110
1 803	Severn Trent PLC	63	92
40 427	Shell PLC	1 528	1 921
5 590	Smith & Nephew PLC	82	117
2 271	Smiths Group PLC	61	95
505	Spirax Group PLC	74	56
7 745	SSE PLC	195	266
13 971	Standard Chartered PLC	269	315
45 196	Tesco PLC	300	339
6 597	The Sage Group PLC	57	154
16 967	Unilever PLC	848	1 410
4 531	United Utilities Group PLC	68	97
134 416	Vodafone Group PLC	621	196
1 381	Whitbread PLC	61	73
4 444	Wise PLC, catégorie A	49	86
7 218	WPP PLC	126	69
		18 261	24 322
États-Unis – 0,2 %			
3 564	Amrize Limited	277	242
Fonds d'actions mondiales – 3,3 %			
37 500	Vanguard FTSE Europe ETF	3 846	3 958
	Coûts de transaction	(80)	
TOTAL DES TITRES			
	EN PORTEFEUILLE – 99,8 %	76 140 \$	119 632 \$
TOTAL DU PORTEFEUILLE			119 632 \$

Note : Les pourcentages indiqués correspondent au rapport entre la juste valeur des placements et l'actif net à la clôture de la période.

Fonds indiciel européen TD

Rapport financier intermédiaire – Notes propres au Fonds (non audité)

Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 30 mars 1998 et a commencé ses activités le 30 avril 1998.

II) GPTD est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.

IV) L'objectif de placement du Fonds est de répliquer le rendement de l'indice MSCI Europe (dividendes bruts, CAD), qui se compose d'environ 600 sociétés à grand nombre d'actionnaires situées dans les pays développés d'Europe. Pour tenter de réaliser cet objectif, le Fonds détient chaque titre de l'indice MSCI Europe dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que son rendement soit à peu près égal à celui de l'indice MSCI Europe (dividendes bruts, CAD).

Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (hors TPS et TVH)

Série	Taux annuel	
	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série Investisseurs	0,90	s. o.
Série e	0,45	s. o.
Série F	0,50	s. o.

* Frais de gestion payés par le Fonds et quote-part des frais de gestion, s'il y a lieu, des fonds sous-jacents gérés par GPTD et détenus par le Fonds. Le Fonds n'est toutefois pas tenu de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

	2025	2024
Total des commissions de courtage	40 \$	5 \$
Commissions payées à des parties liées	0	0
Accords de paiement indirect	0	0

Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2024

Pertes en capital	23 473 \$
Pertes autres qu'en capital (selon l'année d'expiration)	Néant

Titres prêtés (note 3)

I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Le rapprochement du montant brut provenant des opérations de prêts de titres avec les revenus de prêts de titres du Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 est présenté ci-après :

	Montant (en milliers)		Pourcentage du montant total (%)	
	2025	2024	2025	2024
Revenus de prêts de titres bruts	17 \$	10 \$	100,0	100,0
Rémunération du placeur pour compte – The Bank of New York Mellon	(4)	(2)	(22,8)	(23,0)
Revenus de prêts de titres du Fonds avant remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	13	8	77,2	77,0
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	0	0	(0,7)	0,0
Revenus de prêts de titres nets	13 \$	8 \$	76,5	77,0

II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des titres prêtés et des garanties détenues par le Fonds au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

	30 juin 2025	31 déc. 2024
Juste valeur des titres prêtés	9 479 \$	2 829 \$
Juste valeur des garanties détenues	9 982	3 067

Les garanties sont détenues sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'autres pays, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales du Canada ou de sociétés canadiennes, et ne figurent pas dans les états de la situation financière.

Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

II) RISQUE DE CHANGE

Les tableaux ci-après indiquent les devises (autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds) auxquelles le Fonds était exposé au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, y compris le capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Ils présentent également l'incidence possible sur l'actif net du Fonds d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du taux de change entre la monnaie fonctionnelle du Fonds et les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative et l'écart peut être important.

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
30 juin 2025				
Livre sterling	25 530 \$	0 \$	25 530 \$	1 276 \$
Couronne danoise	3 978	0	3 978	199
Euro	61 746	0	61 746	3 087
Couronne norvégienne	1 114	0	1 114	56
Couronne suédoise	5 298	0	5 298	265
Franc suisse	16 979	0	16 979	849
Dollar américain	5 453	0	5 453	273
Total	120 098 \$	0 \$	120 098 \$	6 005 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			100,2	5,0

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 déc. 2024				
Livre sterling	20 266 \$	0 \$	20 266 \$	1 013 \$
Couronne danoise	3 938	0	3 938	197
Euro	44 812	0	44 812	2 241
Couronne norvégienne	792	0	792	40
Couronne suédoise	4 263	0	4 263	213
Franc suisse	13 203	0	13 203	660
Dollar américain	944	0	944	47
Total	88 218 \$	0 \$	88 218 \$	4 411 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			100,0	5,0

* Comprend à la fois les instruments monétaires et non monétaires, le cas échéant.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Le tableau ci-après résume l'incidence de l'autre risque de prix sur le Fonds.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, si l'indice de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

	30 juin 2025	31 déc. 2024
Indice de référence	Pondération (%)	
Indice MSCI Europe (dividendes bruts, CAD)	100,00	100,00
Incidence sur l'actif net (en milliers)	6 340 \$	4 609 \$
Incidence sur l'actif net (%)	5,3	5,2

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents des montants approximatifs ci-dessus et l'écart peut être important.

IV) RISQUE DE CRÉDIT

Non significatif pour le Fonds.

V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE**DES JUSTES VALEURS** (en milliers)

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2025				
Actions	2 122 \$	113 552 \$	0 \$	115 674 \$
Fonds sous-jacents	3 958	0	0	3 958
	6 080 \$	113 552 \$	0 \$	119 632 \$

Au cours de la période, des placements représentant une juste valeur de 2 848 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2, principalement à la suite du retrait de facteurs d'évaluation de la juste valeur au 30 juin 2025.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2024				
Actions	3 369 \$	84 342 \$	0 \$	87 711 \$
Fonds sous-jacents	73	0	0	73
	3 442 \$	84 342 \$	0 \$	87 784 \$

Au cours de la période, des placements représentant une juste valeur de 1 779 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, principalement à la suite du retrait de facteurs d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2024.

VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR**DE NIVEAU 3** (en milliers)

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)

Les tableaux ci-après présentent la composition du portefeuille de placement du Fonds au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025
Royaume-Uni	20,3
France	15,7
Allemagne	15,0
Suisse	14,5
Pays-Bas	7,2
Suède	5,3
Espagne	4,6
Italie	4,4
Danemark	3,3
Finlande	1,5
Autres pays	4,7
Fonds d'actions mondiales	3,3
Trésorerie (découvert bancaire)	0,2
Autres actifs (passifs) nets	0,0
	100,0
	31 déc. 2024
Royaume-Uni	21,8
France	16,7
Suisse	15,6
Allemagne	14,2
Pays-Bas	7,4
Suède	5,5
Danemark	4,5
Espagne	4,1
Italie	4,0
Finlande	1,5
Autres pays	4,2
Trésorerie (découvert bancaire)	0,1
Fonds d'actions mondiales	0,1
Autres actifs (passifs) nets	0,3
	100,0

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)

Le tableau ci-après donne les détails des placements du Fonds dans les fonds sous-jacents au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

Fonds sous-jacents	Placements du Fonds, à la juste valeur (en milliers)	Participation du fonds sous-jacent (%)
30 juin 2025		
Vanguard FTSE Europe ETF	3 958 \$	0,0
31 déc. 2024		
Vanguard FTSE Europe ETF	73 \$	0,0

Compensation des actifs et passifs financiers (en milliers) (note 3)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

LE FONDS N'EST PAS PARRAINÉ, ENDOSSÉ, VENDU OU PROMU PAR MSCI INC. (« MSCI »), PAR UNE SOCIÉTÉ MEMBRE DE SON GROUPE, PAR UN DE SES FOURNISSEURS DE DONNÉES OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE QUI S'OCCUPE DE LA COLLECTE, DU CALCUL OU DE LA CRÉATION DE TOUT INDICE MSCI OU QUI Y PARTICIPE (COLLECTIVEMENT LES « ENTITÉS MSCI »). LES ENTITÉS MSCI NE SE SONT PAS PRONONCÉES SUR LA LÉGALITÉ OU LA CONVENANCE DU FONDS À L'ÉGARD D'UNE PERSONNE OU D'UNE ENTITÉ. LES ENTITÉS MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE ET N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU FONDS. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE QUELQUE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU À TOUT MEMBRE DU PUBLIC QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS LES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS LE FONDS EN PARTICULIER OU À L'ÉGARD DE LA CAPACITÉ DE TOUT INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ BOURSIER CORRESPONDANT. MSCI OU LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE OU DÉSIGNATIONS COMMERCIALES AINSI QU'À L'ÉGARD DES INDICES MSCI QUE MSCI ÉTABLIT, COMPOSE ET CALCULE SANS ÉGARD AU FONDS, À L'ÉMETTEUR, AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU À TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'A QUELQUE OBLIGATION DE SE PRÉOCCUPER DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR, DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ À L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT, DE LA COMPOSITION OU DU CALCUL DES INDICES MSCI. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'EST RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT DU MOMENT, DU PRIX OU DU NOMBRE DE PARTS DU FONDS DEVANT ÊTRE ÉMISES OU DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU CALCUL DE L'ÉQUATION SUIVANT LAQUELLE LES PARTS DU FONDS SONT RACHETABLES CONTRE ESPÈCES, NI N'Y A PARTICIPÉ. ENFIN, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'ENCOURT QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'ÉMETTEUR OU DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI A TRAIT À L'ADMINISTRATION, À LA MISE EN MARCHÉ OU AU PLACEMENT DU FONDS.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES DONNÉES QU'ELLE INCLUT OU UTILISE DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI DE SOURCES QUE MSCI CONSIDÈRE FIABLES, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE DONNE DE GARANTIE NI NE FAIT DE DÉCLARATION QUANT À L'ORIGINALITÉ, LA PRÉCISION ET/OU LE CARACTÈRE COMPLET DE QUELQUES INDICES MSCI OU DE QUELQUES DONNÉES QUI Y SONT COMPRIS. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE UNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUE L'ÉMETTEUR DU FONDS, LES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ OBTIENDRONT DE L'USAGE DE QUELQUE INDICE MSCI OU DE QUELQUE DONNÉE QU'ILS COMPRENENT. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'ENCOURT DE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ERREURS OU AUX OMISSIONS DANS LES INDICES MSCI OU DANS LES DONNÉES QUI Y SONT COMPRIS OU QUANT À UNE INTERRUPTION DESDITS INDICES. ENFIN, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE QUELQUE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET LES ENTITÉS MSCI REJETTENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE (NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER), À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE MSCI ET DE QUELQUE DONNÉE QUI Y EST COMPRISE. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, AUCUNE ENTITÉ MSCI N'ENCOURRA UNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, MORALIS, CONSÉQUENTS OU AUTRES (NOTAMMENT, LA PERTE DE PROFITS) MÊME SI ELLE EST AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur de parts du Fonds ou quelque autre personne ou entité ne devrait utiliser la dénomination commerciale, la marque de commerce ou la marque de service MSCI ou s'y référer pour parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir le Fonds, sans préalablement communiquer avec MSCI afin d'établir s'il doit obtenir la permission de MSCI. Aucune personne ou entité ne pourra, en aucune circonstance, déclarer son affiliation avec MSCI sans en avoir obtenu la permission préalable écrite de MSCI.

1. Les Fonds

Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en vertu des lois de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion.

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire des Fonds. GPTD, Services d'investissement TD Inc. (« SITD »), TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2025 et 2024, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds du rapport financier intermédiaire (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 14 août 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS ») applicables à la préparation des rapports financiers intermédiaires, notamment la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments

financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

L'obligation des Fonds à l'égard des rachats de parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer, en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de série et l'actif net par part de série des Fonds.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les actions négociées sur des marchés actifs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, l'évaluation à la juste valeur sera utilisée plutôt que le dernier cours négocié dans les

cas où il faut éviter les cours périmés et où il faut appliquer des facteurs d'évaluation de la juste valeur afin de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
- b) Les instruments de créance à court terme et les mises en pension et les prises en pension de titres sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- c) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.
- d) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.
- e) Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés et négociés en bourse visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Tout écart entre la valeur à la fermeture des bureaux du jour d'évaluation courant et celle du jour d'évaluation précédent est réglé au comptant quotidiennement et inscrit dans les états du résultat global au poste « Revenus (pertes) sur dérivés ». Les dépôts en espèces ou emprunts sur marge sont inscrits au poste « Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés » des états

de la situation financière. Les instruments de créance à court terme indiqués à l'inventaire du portefeuille ont été séparés des autres titres et sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés conclus par les Fonds, le cas échéant.

- f) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.

Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

- g) Certains Fonds peuvent conclure des swaps de dividendes avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme fixe fondée sur le prix d'exercice fixe à multiplier par le nombre d'actions ordinaires de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme variable fondée sur les dividendes des actions ordinaires de référence du swap.

Les variations de la juste valeur des swaps de dividendes en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps de dividendes sont obtenus directement auprès du fournisseur de données. Lorsque les swaps de dividendes arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

- h) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance pour obtenir une exposition aux instruments de créance sans investir directement dans ceux-ci. Un swap sur défaillance est un contrat bilatéral de gré à gré de dérivé de crédit entre deux parties, l'acheteur de protection contre le risque de crédit d'un émetteur spécifique (l'entité de référence) et le vendeur de cette protection. L'acheteur de protection paie une prime périodique, habituellement trimestrielle, au vendeur de protection, qui assume le risque de crédit lié à un incident de crédit particulier. Les incidents de crédit sont des événements tels qu'une faillite, un grave manquement ou une restructuration de la dette pour un actif de référence déterminé. En cas d'incident de crédit, un swap sur défaillance peut être réglé par la livraison physique de l'actif de référence pour un produit correspondant à sa valeur nominale ou par une compensation en espèces correspondant au montant de la perte. S'il n'y a pas d'incident de crédit, aucun montant éventuel n'est exigible.

Au cours des périodes présentées, certains Fonds ont conclu un swap sur défaillance sur indices en tant que vendeur de protection. Tous frais initiaux versés ou perçus par ces Fonds à la création d'un swap sur défaillance sont compris dans sa juste valeur. Les primes trimestrielles perçues de la contrepartie sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps sur défaillance sont obtenus directement auprès du fournisseur de données ou du courtier. Lorsque les swaps sur défaillance arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

L'exposition aux swaps sur défaillance est limitée au montant notionnel du contrat, moins tout montant recouvrable applicable, obtenu par le produit du montant notionnel et du taux de recouvrement de l'entité de référence.

- i) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- j) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, les FNB gérés par GPTD et les autres fonds sous-jacents sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- k) Certains Fonds peuvent conclure des engagements afin d'acquérir, lorsqu'ils sont émis, des titres dans le cadre de placements privés dans une société ouverte (PPSO) impliquant des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS). Une SAVS est une société cotée en bourse qui mobilise des capitaux d'investissement au moyen d'un premier appel public à l'épargne afin d'acquérir des titres de participation, par fusion, par regroupement d'entreprises, par acquisition ou par toute autre transaction semblable, d'une ou plusieurs sociétés en exploitation selon des délais prévus. Un PPSO comporte généralement l'acquisition de titres directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres acquis dans le cadre d'une opération de PPSO ne peuvent être négociés à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. Les engagements dépendent de l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés visées. La plus-value ou la moins-value latente de ces engagements à la clôture de la période est présentée séparément au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur au cours des périodes de présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de la valeur de rachat de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres fonds qui répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux

pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

Prises en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prises en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un fonds achète un titre à un prix donné à un tiers et convient de le lui revendre à un prix déterminé et à une date ultérieure convenue. L'écart est présenté au poste « Revenus de prises en pension de titres » dans les états du résultat global.

Ces types d'opérations comportent le risque que l'autre partie manque à ses obligations aux termes de la convention ou qu'elle fasse faillite. Afin de réduire ces risques, l'autre partie est tenue de fournir des garanties aux Fonds. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur de marché du titre et la garantie est évaluée à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les types de titres reçus et les garanties connexes que détiennent les Fonds, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

Évaluation des parts de la série

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par part d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats des parts de séries, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun d'un Fonds donné imputée à cette série et la valeur de la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables total de chaque série des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et les distributions provenant de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds sous-jacents autres que des FNB sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les distributions reçues des FNB sont réparties périodiquement entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Certains Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds sous-jacents autres que des FNB. Toutefois, les fonds sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

Nouvelles normes et modifications non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications apportées à des normes ne sont pas encore en vigueur au 30 juin 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. Parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un prospectus simplifié. En outre, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est également autorisée à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries offertes en vertu d'une notice d'offre confidentielle. Les différentes séries pouvant être offertes par les Fonds sont décrites ci-après.

Série Investisseurs :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.
Séries H5 et H8 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série Plus :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Séries K et K5 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD, et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série e :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par voie électronique.
Série D :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.
Série Conseillers :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement.
Séries T5 et T8 :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série F :	Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Séries FT5 et FT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie du Fonds par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Ces séries peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Série F Plus :	Parts offertes aux grands investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Pour cette série, les investisseurs doivent effectuer le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.

Série W :	Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.
Séries WT5 et WT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD, et qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Séries Privée et Privée-EM :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série Privée avec GPTD.
Série Institutionnelle :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels que les régimes collectifs d'épargne, et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Série O :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série O avec GPTD.
Série G :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions, les régimes collectifs d'épargne ou les régimes de retraite, et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série G avec GPTD.

Chaque série de parts comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance des services de conseil en placement offerts et/ou des services.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie. Les parts des Fonds sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat. Les souscriptions et les rachats présentés dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables comprennent les parts converties entre les séries d'un même Fonds. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission de parts rachetables » ni de « Montants versés au rachat de parts rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

6. Opérations avec des parties liées

Capital

GPTD, ses sociétés affiliées et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le sous-dépositaire des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. Avant le 2 juin 2025, La Banque Toronto-Dominion était le dépositaire du Fonds indiciel équilibré TD et détenait une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) du Fonds et, à compter du 2 juin 2025, La Banque Toronto-Dominion est devenue le sous-dépositaire de ce Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Si le montant est important, la trésorerie du Fonds détenue auprès de La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

Frais de gestion

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille et de supervision de tous services fournis par des sous-conseillers en valeurs aux Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD reçoit des frais de gestion annuels relativement à certaines séries de ces Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série Privée, de série O et de série G. Les porteurs de parts de séries Privée, de série O et de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille fournis aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD, certaines séries de ces Fonds versent des frais de gestion annuels à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série G. Les porteurs de parts de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

Lorsque les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

Frais d'administration

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série Investisseurs, la série H5, la série H8, la série Plus, la série K, la série D, la série Conseillers, la série T5, la série T8, la série Privée et la série G de certaines Fiducies de fonds commun de placement TD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés à la rubrique « Frais de gestion et frais d'administration » des notes propres au Fonds et les séries sans frais d'administration portent la mention « s. o. » dans cette même rubrique.

À l'exception de la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges. En ce qui concerne la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation. Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception de la série G de ces Fonds et des Portefeuilles FNB gérés TD, aucuns frais d'administration ne sont imputés aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD. En ce qui concerne la série G de ces fonds, en contrepartie du règlement de tous les frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels. En ce qui concerne les Portefeuilles FNB gérés TD, en contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série D et à la série G des Portefeuilles FNB gérés TD. Les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Frais d'exploitation

Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toutes les situations de conflit d'intérêts portées à son attention et donne des recommandations ou, s'il y a lieu, les approbations nécessaires. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

Lorsqu'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et les dépenses connexes ont été réparties proportionnellement entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation concernant les parts de série O et de série G des Fiducies de fonds commun de placement TD.

La série Privée, la série Privée-EM et la série Conseillers des Fiducies de fonds commun de placement TD ci-après doivent payer leur quote-part des frais d'exploitation qui sont communs à toutes les séries de ces Fonds, ainsi que les frais qui ne sont attribuables qu'à la série (qui peuvent être payables à GPTD ou ses sociétés affiliées), y compris les frais du CEI, les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires

juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt, toutes les taxes, les frais liés à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et les nouveaux types de coûts ou de charges.

Série Privée : Fonds du marché monétaire américain TD, Fonds d'obligations à court terme TD, Fonds d'obligations canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, Fonds de revenu mondial TD, Fonds d'obligations mondiales de base plus TD, Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD, Fonds d'obligations à haut rendement TD, Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, Fonds à rendement diversifié canadien TD, Fonds à faible volatilité canadien TD, Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD, Fonds d'actions canadiennes TD, Fonds américain à faible volatilité TD, Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD, Fonds américain de croissance de dividendes TD, Fonds de rendement américain pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions américaines TD, Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD, Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD, Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD^{MC}, Fonds mondial à faible volatilité TD, Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions mondiales TD, Fonds mondial de réinvestissement du capital TD, Fonds concentré d'actions internationales TD, Fonds d'actions internationales TD, Fonds chinois revenu et croissance TD, Fonds de revenu fixe TD, Fonds de gestion du risque TD, Fonds de sociétés canadiennes TD, Fonds de sociétés mondiales TD, Fonds de gestion tactique TD, Fonds alternatif de gestion du risque TD et Fonds alternatif de produits de base TD

Série Privée-EM : Fonds américain de réinvestissement du capital TD, Fonds de moyennes sociétés américaines TD et Fonds des marchés émergents TD

Série Conseillers : Fonds d'actions américaines TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation des autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD (notamment les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception des Portefeuilles FNB gérés TD, tous les frais d'exploitation des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (y compris ceux des services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées) sont payés par GPTD, y compris les frais du CEI, de tenue des comptes et de communication, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt et toutes les taxes afférentes.

GPTD absorbe certains frais d'exploitation des Portefeuilles FNB gérés TD. Chaque Portefeuille FNB géré TD est responsable du paiement de tous les frais liés aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges et toutes les taxes afférentes.

Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

7. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états

de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

8. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

Pour un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents, GPTD cherche à réduire les risques financiers en répartissant les placements dans trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de participation pour la croissance, s'il y a lieu. Comme les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut contribuer à atténuer le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Les Fonds sont gérés conformément aux restrictions les concernant en matière de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débetures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues et des positions vendeur sur contrats à terme normalisés, le risque de perte maximal sur certains contrats sur instruments dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés peuvent être illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par Morningstar DBRS est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés et des titres faisant l'objet d'une opération de mise en pension est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

e) Risque lié à l'effet de levier

Le risque lié à l'effet de levier est le risque qu'une variation défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier puisse entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait eu recours à aucun effet de levier, et peut donner lieu à des pertes plus grandes que le montant investi.

Le Fonds alternatif de gestion du risque TD, le Fonds alternatif de produits de base TD et le Fonds alternatif de produits de base long/court TD sont des fonds commun de placement alternatifs, tel qu'ils sont définis dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, et ils sont autorisés à créer un effet de levier sur leurs actifs dans le cadre de leur stratégie de placement au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés, à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative de ces fonds. Des renseignements sur la façon dont ces fonds ont recours à l'effet de levier sont présentés dans les notes propres au Fonds.

9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées. Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8, ou en visitant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Code de devise	Description	Code de devise	Description	Code de devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PKR	Roupie pakistanaise
AUD	Dollar australien	IDR	Roupie indonésienne	PLN	Zloty polonais
BRL	Réal brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatarien
CAD/\$ CA	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	JOD	Dinar jordanien	RUB	Nouveau rouble russe
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CNY/CNH	Renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
COP	Peso colombien	LKR	Roupie srilankaise	SGD	Dollar de Singapour
CZK	Couronne tchèque	MAD	Dirham marocain	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
EGP	Livre égyptienne	MYR	Ringgit malais	TWD	Nouveau dollar taïwanais
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD/\$ US	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2025. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds Mutuels TD, les Fonds TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.